

## Règlement de la manifestation

ART. 1 Le club EXTREME VTT organise le dimanche 14 mai 2017 de 7H30 à 12H une randonnée VTT, nommée *L'Extrême*, dans la commune de Calonne Ricouart.

ART. 2 L'Extrême est une randonnée sportive et familiale à allure libre. Aucun classement ne sera établi à l'issue de la manifestation.

ART. 3 Lors de la circulation sur la voie publique, les randonneurs sont soumis aux obligations du code de la route.

ART. 4 Tout participant est déclaré être en randonnée individuelle et doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.

ART. 5 La manifestation est ouverte aux participants mineurs avec autorisation parentale, à condition d'être accompagné d'un adulte sur toute la durée du parcours.

ART. 6 Certains chemins empruntés par la randonnée sont en accès réglementés. Tout participant s'engage à respecter les lieux traversés.

ART. 7 Une assistance est mise en place sur le parcours. Toutefois, tout randonneur n'ayant pas rallié l'arrivée avant 13H devra le faire de ses propres moyens.

ART. 8 Chaque participant est considéré comme étant en randonnée individuelle. En cas de vol ou d'accident, le club Extreme VTT, ses adhérents et la commune de Calonne Ricouart ne sauraient être tenus pour responsables.

Tout participant accepte les risques normaux et fréquents liés à la pratique du VTT que sont les chutes individuelles et collectives. Le port du casque est obligatoire.

ART. 9 Le montant de l'inscription est fixé à 4 euros pour les parcours de 60, 40 et 25 km. Il est de 1 euro pour le parcours Kid. Chaque participant doit s'acquitter du montant correspondant.

ART. 10 L'inscription à la manifestation induit l'acceptation entière et inconditionnelle du présent règlement.